

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE LA FALAISE



Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes la Jolie
Canton de Limay

Envoyé en préfecture le 20/03/2018

Reçu en préfecture le 20/03/2018

Affiché le 20/03/2018

ID : 078-217802305-20180313-MD_2018_730-DE

DÉLIBÉRATION
N° 730/2018

Le 13 mars 2018, le conseil municipal, légalement convoqué le 6 mars 2018, s'est réuni à 18h30 en séance publique à la mairie sous la présidence de Maryse DI BERNARDO, maire.

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 8
Pouvoirs : 2

Etaient présents:

Mesdames et Messieurs BLONDEAU Corinne, COUTREAU Jean-Marie, DA COSTA Alberto, DI BERNARDO Maryse, DUCLOS Patricia, MENDES Frédérique, PHELIPPOT Samuel et SONGEUR Sylvie formant la majorité des membres.

Etaient absents:

Mesdames DHOOGÉ Véronique (excusée), LESOURD Monique (excusée - pouvoir à Madame DUCLOS), Messieurs ANDRÉ François-Xavier (excusé), GOULAY Joël, DÉCALOGNE Charles (excusé - pouvoir à Monsieur COUTREAU), MAUDUIT Lilian et RIAUX Xavier.

Madame Frédérique MENDES a été élue secrétaire de séance.

AVIS SUR LE PLU
(Plan Local d'Urbanisme)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-57,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L153-21,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 16 octobre au 17 novembre 2017,

Vu le rapport du 21 janvier 2018 du commissaire enquêteur

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2016, la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise est compétente en matière de plan local d'urbanisme,

Considérant que conformément à l'article L5211-57 du code général des collectivités territoriales, les décisions du conseil d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont les effets ne concernent qu'une seule des communes membres ne peuvent être prises qu'après avis du conseil municipal de cette commune,

Considérant que le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable assorti d'une réserve et d'une recommandation à l'issue de l'enquête publique,

Considérant que le projet de PLU a été modifié suite à l'enquête publique pour prendre en compte les avis émis par les Personnes Publiques Associées et certaines remarques du public,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable sur le projet de PLU.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations le 19 mars 2018.

Maryse DI BERNARDO
Maire de La Falaise

